



EB-2016-0357  
EB-2016-0358

## AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

### Requêtes de Canadian Energy Protection en vue d'obtenir un permis de commercialisation de gaz et un permis de détaillant d'électricité

#### **Le requérant**

Canadian Energy Protection a déposé deux requêtes complètes le 17 février 2017 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vertu des articles 50 et 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi) en vue d'obtenir respectivement un permis de commercialisation de gaz et un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ces permis permettrait au requérant de commercialiser du gaz naturel et de vendre de l'électricité au détail en Ontario.

La décision concernant les requêtes sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de prévoir une allocation des dépens en statuant sur ces requêtes.

#### **Comment consulter un exemplaire de la requête**

Pour consulter un exemplaire des requêtes, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la CEO et entrez les numéros de dossier EB-2016-0357 et EB-2016-0358 dans la zone « Trouver une requête ». Une copie des requêtes peut également être consultée aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux de Canadian Energy Protection aux adresses indiquées ci-dessous.

#### **Comment participer**

Les personnes intéressées peuvent participer à la présentation des requêtes à la CEO en procédant comme décrit dans le présent avis.

#### ***Audiences orales ou audiences écrites***

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO souhaite traiter ces requêtes par voie d'audience écrite. Si vous

estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Canadian Energy Protection, avant le **24 mars 2017**.

### ***Interrogatoires***

Si vous souhaitez obtenir du requérant des renseignements (autre les documents déposés devant la Commission, c'est-à-dire les documents à l'appui présentés à l'avance) pertinents à la présente instance, vous devez en faire la demande par le biais d'interrogatoires écrits déposés auprès de la CEO et remis au requérant au plus tard le **31 mars 2017**. Assurez-vous que chaque interrogatoire déposé inclut bien une référence à la page ou à l'article pertinent(e) des documents à l'appui présentés à l'avance.

Le requérant doit fournir à la Commission des réponses complètes aux interrogatoires et les faire parvenir à toutes les parties intéressées au plus tard le **17 avril 2017**.

### ***Observations écrites***

Vous pouvez exprimer votre opinion concernant les requêtes en déposant vos observations écrites auprès de la CEO. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Canadian Energy Protection, avant le **1<sup>er</sup> mai 2017**.

Si Canadian Energy Protection souhaite répondre à l'une des observations, sa réponse doit se faire par écrit auprès de la CEO et une copie doit être transmise à toutes les parties qui ont présenté des observations écrites, et ce, au plus tard le **12 mai 2017**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la CEO ainsi que sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne) avant de verser l'observation écrite au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites seront versés au dossier public.

Comme mentionné précédemment dans le présent avis, vous devez fournir un exemplaire complet de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées ainsi que le contenu de vos observations) au requérant.

**Comment déposer des documents auprès de la Commission**

Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent citer les numéros EB-2016-0357 et EB-2016-0358 et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

**Vous voulez plus de renseignements?**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer, veuillez cliquer sur l'option Participez du menu « CEO et vous » qui se trouve sur la page des consommateurs du site Web de la CEO, à l'adresse [www.ontarioenergyboard.ca](http://www.ontarioenergyboard.ca). Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant (sans frais) le 1 877 632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU VOS OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.**

**Adresses****Commission de l'énergie de l'Ontario :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de : Secrétaire de la  
Commission  
Dépôts :  
[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/)  
Courriel : [boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

**Requérant :**

Canadian Energy Protection  
100, rue Gloucester, bureau 334  
Ottawa (Ontario) K2P 0A4  
À l'attention de : Mark Cunningham

**Courriel :**

[m.cunningham@canadianenergyprotection.com](mailto:m.cunningham@canadianenergyprotection.com)

Tél. : 1 844 349-3378 (sans frais)

Télec. : 416 440-7656

**FAIT** à Toronto, le 7 mars 2017

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission